



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 3 mars 2020

| NOMBRE DE MEMBRES          |                |                             |
|----------------------------|----------------|-----------------------------|
| Afférents<br>Au<br>Conseil | En<br>exercice | Ont pris<br>part au<br>vote |
| 33                         | 32             | 31                          |

Date de la convocation  
25 février 2020

Date d'affichage  
25 février 2020

Objet de la délibération  
*Pôle services techniques –  
Service aménagement –  
Cession à madame et  
monsieur RIBES de la  
parcelle cadastrée section  
AE n°30 située 7, avenue  
Lion*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille vingt, le trois mars deux mille vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Étaient présents :**

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUICHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie, LAGIER Laure

**Procurations :**

LAKS Joëlle donne procuration à RAVINAL Danièle,  
GANDIN Frédéric donne procuration à BERTRAND Huguette,  
ZUCK Bernard donne procuration à GARRON André,  
BESSET Monique donne procuration à FOUCOU Roseline,  
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,  
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre

**Absents :**

MAIRESSE Aude

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

En 1985, lors de la vente du terrain cadastré section AE n° 31, situé au 7, avenue Lion dans la zone d'activités de la Poulasse, par la SPE (société provençale d'équipement), à madame et monsieur RIBES, il était prévu de leur céder également un délaissé jouxtant leur parcelle, cadastré section AE n° 30, d'une superficie de 146 m<sup>2</sup>.

Lors de la cession des actifs de la SPE (aménageur de la zone d'activités de la Poulasse), la commune de Sollies-Pont est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section AE n°30, classée dans son domaine privé. Il convient donc de régulariser cette situation et de céder ce bien pour un montant de 13 140 euros soit 90 euros le m<sup>2</sup>, à madame et monsieur RIBES ou toute personne se substituant aux acheteurs.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017 et modifié le 20 septembre 2018 ;

VU l'avis des domaines en date du 24 avril 2019 ;

**CONSIDERANT** que la parcelle cadastrée section AE n° 30 ne présente aucun intérêt pour la commune,

**CONSIDERANT** qu'il convient de régulariser la situation et de céder cette parcelle à madame et monsieur RIBES,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **AUTORISE** monsieur le maire à céder à madame et monsieur RIBES, ou toute personne se substituant aux acheteurs, avec possibilité d'un paiement à terme, la parcelle cadastrée section AE n° 30 d'une superficie de 146 m<sup>2</sup> sise 7 avenue Lion, pour un montant de treize mille cent quarante euros (13 140 euros) ;

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette cession.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

09 MARS 2020

10 MARS 2020



